

Théologie dogmatique

Thèses de l'examen final¹

Master et Licence canonique²

Valable à compter de la session d'examen de décembre 2024

Groupe A (Prof. Durand)

I.

1. Les modes de notre connaissance de Dieu Trinité
2. Comment connaître la personne du Père ?

II.

3. La construction de la notion de personne en théologie trinitaire
4. Origines et portée de la doctrine de la relation en théologie trinitaire

III.

5. Le Saint-Esprit : son mode de procession et la question du *Filioque*
6. Les « missions » du Fils et de l'Esprit Saint

IV.

7. La Trinité et l'Église : quels rapports ?
8. L'union hypostatique et ses conséquences pour l'agir du Christ

V.

9. La grâce du Christ (grâce de l'union, grâce personnelle, grâce capitale)
10. La connaissance humaine du Christ et son rapport à sa mission

VI.

11. L'efficacité de la Passion du Christ : satisfaction, substitution ou autre ?
12. Le Christ Médiateur: notion, fonction et rapports éventuels aux religions du monde

Groupe B (Prof. Blankenhorn)

VII.

13. Les fruits de la communion eucharistique
14. Les sacrements « contiennent » la grâce

VIII.

15. La *fructuosité* des sacrements chrétiens
16. La *relation* des deux sacerdoces participés de celui du Christ (LG 10)

¹ La matière de ces thèses d'examen correspond au cursus suivant : christologie et traité de Dieu chez le P. Durand ; théologie des sacrements et ecclésiologie chez le P. Blankenhorn.

² Pour les étudiant-e-s qui passent l'examen de Master et ensuite l'examen de licence canonique, le choix des thèses doit être différent pour les deux examens.

IX.

17. La conversion eucharistique : œuvre de l'Esprit (épiclese) ou du Christ (les paroles) ?
18. Mariage naturel – mariage civil – mariage sacramentel

X.

19. La grâce baptismale (distinction et ordre des divers aspects)
20. L'unique Église du Christ et les Chrétiens séparés

XI.

21. *Credo Ecclesiam sanctam*
22. L'Église comme *sacrement* : exposé synthétique

XII.

23. La primauté du pape et le collège épiscopal
24. La succession apostolique

Remarques

1. Chaque candidat-e en vue du *master* ou de la *licence en théologie* est invité-e à préparer 10 thèses de son choix, réparties dans 10 des 12 séries ci-dessus (I-XII). Il faut cependant que 5 thèses appartiennent au groupe A et 5 thèses au groupe B, et l'on ne peut pas prendre 2 thèses d'une même série (par exemple, on ne peut pas prendre les thèses 1 et 2 de la même série I), ceci afin de couvrir la matière. L'examen durera au total 40 minutes. Au début de l'examen, l'examineur principal est déterminé par tirage au sort. Celui-ci choisit l'une des 5 thèses de son groupe que l'étudiant a préparées. L'étudiant présente la thèse en 15 minutes et est ensuite interrogé par l'examineur. Dans un deuxième temps, plus bref, l'étudiant est directement interrogé par le deuxième examinateur sur l'une des 5 thèses de l'autre groupe qu'il a préparées.
2. Chaque candidat-e en vue d'un *diplôme en théologie* est invité-e à préparer 8 thèses de son choix, réparties dans 8 des 12 séries ci-dessus (I-XII). Il faut cependant que 4 thèses appartiennent au groupe A et 4 thèses au groupe B, et l'on ne peut pas prendre 2 thèses d'une même série (par exemple, on ne peut pas prendre les thèses 1 et 2 de la même série I), ceci afin de couvrir la matière. L'examen durera au total 40 minutes. Les autres modalités de l'examen sont semblables à celles indiquées ci-dessus.
3. L'étudiant-e pourra uniquement conserver sous les yeux pendant son interrogation un *plan résumé* (25/30 lignes) de la thèse à exposer.
4. L'étudiant-e se présentant à l'examen peut s'il/elle le désire montrer qu'il/elle a préparé ses thèses en présentant un petit dossier comportant un *résumé* de l'exposé qu'il/elle compte faire (environ 3 pages pour chaque thèse, guère davantage) et une *brève bibliographie* des ouvrages ou articles qu'il/elle aura lus ou effectivement consultés pour chaque thèse. Dans ce cas, il/elle voudra bien remettre ce dossier en 2 exemplaires (la veille de l'examen avant midi au plus tard).
5. L'étudiant-e apportera à l'examen *l'attestation* d'acceptation du mémoire ou du travail de diplôme, ainsi que la feuille de notation de l'examen (documents remis par le Décanat). À tout le moins, il s'assurera que ces documents ont bien été transmis aux professeurs par le Décanat.
6. La note tient compte à la fois des connaissances acquises, de la maturité de la réflexion, de la manifestation d'une vue synthétique de la théologie dogmatique, de la capacité à exposer et à argumenter. La note tient compte aussi de la voie d'étude que l'étudiant poursuit.